



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

**Arrêté modificatif n°1 portant composition du comité permanent
de la commission consultative de l'environnement
pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023)**

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code de l'urbanisme notamment les articles L112-3 ; R112-3 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13, R 571-70 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2011 modifié portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 portant renouvellement de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- VU** la démission de M. BOGART, membre suppléant de M. Reginald OTTEN et son remplacement par M. Thomas SCRIVA MARTY au sein du 1^{er} collège de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique ;
- VU** les désignations du conseil départemental de la Loire-Atlantique de nouveaux membres élus dans le 2^{ème} collège de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique est modifié comme suit pour ce qui concerne la désignation des suppléants de M. OTTEN et de M. HERVOCHON :

1 Au titre des représentants des professions aéronautiques :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------------------------|--|
| M. Reginald OTTEN EasyJet | M. Thomas SCRIVA MARTY EasyJet |

2. Au titre des représentants des collectivités

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|
| M. Freddy HERVOCHON Conseil départemental | M. Ugo BESSIERE Conseil départemental |

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'article 1^{er} et de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 : La composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique est jointe en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique et sera notifié aux membres de la commission.

Nantes, le 3 novembre 2021

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY

Délais et voies de recours

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

En cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Les tiers à la décision peuvent, dans les mêmes conditions que le demandeur, exercer leur droit de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ANNEXE

Composition en vigueur du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique

1 Au titre des représentants des professions aéronautiques :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|---|--|
| M. Guillaume GRAVELINE Contrôleur de la navigation aérienne – SNA Ouest | Mme Véronique COROUGE Contrôleuse de la navigation aérienne SNA / Ouest |
| M. Florian BERNARDET Compagnie Volotea | M. Olivier MERDRIGNAC Chef d'escale de la compagnie Volotea |
| M. Reginald OTTEN EasyJet | M. Thomas SCRIVA MARTY EasyJet |
| M. Cyril GIROT Aéroports du Grand Ouest | M. Rémi MOTTE Aéroports du Grand Ouest |
| M. Alexandre MONNIER Aviapartner | M. Benjamin BORDET Transavia |
| M. Marc DELAUNAY Représentant du personnel - Aéroports du Grand Ouest | <i>En cours de désignation</i> |
| M. Hervé BIDEZ Aéroports du Grand Ouest | <i>En cours de désignation</i> |

2 Au titre des représentants des collectivités

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|---|--|
| M. Bertrand AFFILÉ Nantes Métropole | M. Pascal PRAS Nantes Métropole |
| M. Fabrice ROUSSEL Nantes Métropole | M. Tristan RIOM Nantes Métropole |
| M. Jean-Claude LEMASSON Maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu | M. Jacques GARREAU Nantes Métropole |
| Mme Sandra IMPERIALE Maire de Bouguenais | M. Thomas QUERO Nantes Métropole |
| M. Hervé NEAU Maire de Rezé | M. Alain VEY Nantes Métropole |
| M. Yannick FETIVEAU Maire de Pont-Saint-Martin | M. Johann BOBLIN Maire de La Chevrolière |
| M. Freddy HERVOCHON Conseil départemental | M. Ugo BESSIERE Conseil départemental |

3. Au titre des représentants des associations

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|---|
| M. Jérôme DYON CPIE Nantes Écopole | M. Christophe LACHAISE CPIE Nantes Écopole |
| M. Gérard LEFEVRE Association contre le survol de l'agglomération nantaise | M. Dominique BOSCHET Association contre le survol de l'agglomération nantaise |
| M. Michel JOUBIOUX Ligue protectrice des oiseaux | Mme Marie-Joseph VEYRAC Société Nationale de Protection de la Nature |
| M. Patrick DUCRET Association de défense des riverains de l'aéroport Nantes-Atlantique | <i>En cours de désignation</i> |
| M. Jean-Marie RAVIER Atelier Citoyen | M. Xavier METAY France Nature Environnement |
| M. Eric AITKACI Collectif des citoyens exposés au trafic aérien | M. Paulo Ferreira Collectif des citoyens exposés au trafic aérien |
| M. François PAYNOT Pôle de compétitivité EMC2 | M. Dominique RAIMBOURG Association sud Loire Avenir |